



BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

Montréal, ville de cinéma

Les citoyens et le Bureau du cinéma

La section logistique du Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM) a la responsabilité de rendre le territoire public de la ville de Montréal accessible à des fins de tournage cinématographique. Il nous incombe donc de concilier les besoins des maisons de production cinématographique qui constituent notre clientèle et ceux des résidents, commerçants et autres usagers du domaine public. Nous devons assurer que ces derniers subiront le moins possible les inconvénients engendrés par la présence d'une production cinématographique dans leur environnement.

Afin de faciliter le travail des équipes sur le terrain, le BCTM a élaboré un **Guide de soutien logistique municipal pour les tournages cinématographiques et télévisuels sur le domaine public**, qui encadre l'activité cinématographique de façon à permettre la coexistence harmonieuse entre les différents utilisateurs.

La Ville de Montréal, par l'entremise du BCTM, exige que les membres d'une équipe de tournage affichent en tout temps une attitude courtoise à l'égard des communautés qui les accueillent. Nous remettons un Code de conduite à tous les membres d'une équipe qui doivent dès lors s'y conformer. Lors du passage d'une équipe cinématographique dans votre quartier, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous notez des écarts de conduite significatifs.